

DECLARATION
des causes d'incapacité ou d'interdiction faisant obstacle
à la validation du permis de chasser

REPUBLIQUE FRANCAISE

**DEMANDE DE VALIDATION
DU PERMIS DE CHASSER**

Code de l'environnement – articles L.423-12 à L.423-21 et R.423-12 à R.423-24

2023-2024

La validation du permis de chasser n'est pas accordée :

- aux mineurs non émancipés âgés de plus de seize ans, à moins que la validation ne soit demandée pour eux par leur père, mère ou tuteur ;
- aux majeurs en tutelle, à moins qu'ils ne soient autorisés à chasser par le juge des tutelles ;
- aux personnes condamnées, privées du droit de port d'armes ;
- aux personnes n'ayant pas exécuté les condamnations prononcées contre elles pour une infraction à la police de la chasse ;
- aux personnes condamnées en état d'interdiction de séjour ;
- aux personnes inscrites au **FINIADA**, fichier national automatisé nominatif des personnes interdites d'acquisition et de détention d'armes visé à l'article L.312-16 du Code de la Sécurité Intérieure (pour tout renseignement : www.fdc2a.corsica) ;
- aux personnes condamnées pour infraction à la police de la chasse, ou pour homicide ou coups et blessures involontaires à l'occasion d'une action de chasse ou de destruction d'animaux nuisibles, lorsque la condamnation est assortie de la privation du droit de conserver ou d'obtenir un permis de chasser ;
- aux personnes ayant formé l'opposition prévue au 5° de l'article L. 422-10 du code de l'environnement ;
- aux personnes atteintes de l'une des affections médicales ou infirmités suivantes :
 - toute infirmité ou mutilation ne laissant pas la possibilité d'une action de tir à tout moment précise et sûre ;
 - toute affection entraînant ou risquant d'entraîner des troubles moteurs, sensitifs ou psychiques perturbant la vigilance, l'équilibre, la coordination des mouvements ou le comportement ;
 - toute affection entraînant ou risquant d'entraîner un déficit visuel ou auditif susceptible de compromettre ou de limiter les possibilités d'appréciation de l'objectif du tir et de son environnement ;
 - toute intoxication chronique ou aiguë ou tout traitement médicamenteux dont les effets peuvent entraîner les mêmes risques.

Le signataire est informé que quiconque aura obtenu ou tenté d'obtenir indûment la validation d'un permis de chasser, sera puni des peines prévues par l'article 441-6 du code pénal (deux ans de prison et 30 000 euros d'amende).

Je soussigné :

- certifie sur l'honneur qu'aucune des dispositions de la déclaration ci-dessus sur les causes d'incapacité ou d'interdiction faisant obstacle à la validation du permis de chasser ne m'est applicable,

- déclare sur l'honneur souscrire un contrat d'assurance français en responsabilité civile couvrant les risques liés à la pratique de la chasse, - certifie sur l'honneur n'être titulaire que d'un seul Carnet de Prélèvement Bécasse ou d'un seul compte CHASSADAPT.

- demande la validation de mon permis de chasser pour la campagne de chasse citée en référence en tête de la présente demande, dans les conditions indiquées dans le cadre ci-dessous.

A le

Signature Obligatoire :

Téléphone :

Identification du demandeur :	
E-mail :	
Références du <input type="checkbox"/> permis de chasser original <input type="checkbox"/> <u>duplicata</u> <input type="checkbox"/> certificat provisoire de capacité <input type="checkbox"/> document étranger équivalent :	
<input type="checkbox"/> Préfecture de :	<input type="checkbox"/> OFB
N° :	délivré le :
Dépt. de délivrance :	<input type="checkbox"/> Pays :
Lieu de Naissance (Commune + Département) :	
Date de naissance :	
Autorisation de chasser accordée par : (pour mineur et majeur en tutelle)	
Père / Mère / Tuteur* :	
Juge des tutelles* :	
Le : Signature :	
<small>* rayer les mentions inutiles et préciser nom et prénom du signataire de la présente autorisation</small>	
Numéro d'identification	

ATTENTION : ZONES EN ROUGE OBLIGATOIRES (VERIFIER DATE DE NAISSANCE)

IL VOUS APPARTIEN DE SOUSCRIRE UNE ASSURANCE CHASSE OBLIGATOIRE AUPRES DE LA COMPAGNIE DE VOTRE CHOIX.

Nous mettons à votre disposition un contrat d'assurance de responsabilité civile chasse (Notice ci-jointe)

	SANS ASSURANCE	AVEC ASSURANCE	
--	-----------------------	-----------------------	--

<input type="checkbox"/> Permis départemental Corse du Sud	126. 87 €	146. 87 €	Retour souhaité (à cocher)
			Poste <input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> Permis National 211. 98 € + 5 € frais de dossier (A L'EXCEPTION des départements 57-67-68 : nous contacter)	216. 98 €	236. 98 €	FDC Ajaccio <input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> Permis Nouveau Chasseur 1^{ère} Validation (moins d'un an après l'obtention du permis)	63. 94 €	83.94 €	Règlement par chèque à l'ordre Régisseur des RECETTES FDC2A

VALIDEZ RAPIDEMENT VOTRE PERMIS EN LIGNE SUR : fdc2a.corsica "validation en ligne"

Carnet prélèvement Bécasse Papier

Oui Non

Ou Déclaration prélèvement bécasse sur smartphone (application CHASSADAPT)

Oui Non

SUPPRESSION DU DROIT DE CHASSE SUR LES COMMUNES LIMITROPHES AVEC LE PERMIS DEPARTEMENTAL

Si la nature de la validation de votre permis de chasser indiquée ci-dessus ne correspond pas à votre demande, veuillez préciser dans le cadre ci-dessous votre demande pour la campagne de chasse citée en tête de la présente demande.